



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

PàP, le 19 décembre 2017

DECLARATION LIMINAIRE AU CTT DU 19 DECEMBRE 2017 SUR LA RESTRUCTURATION DU STEMOI DE POINTE A PITRE

Dans notre déclaration préliminaire du 4 décembre 17, nous évoquions la situation sociale très dégradée tant au niveau national que local. Cela est consécutif aux nombreuses mesures du gouvernement stigmatisant les fonctionnaires, qui s'en prennent aux droits sociaux, accroissent les inégalités et érigent en modèle de société la précarité et la flexibilité sous couvert de modernité.

A la PJJ Guadeloupe, nous ne sommes pas en reste. La logique simpliste de réduction de la dépense publique demeure le crédo utilisé pour justifier la politique régionale et territoriale sans réelle ambition pour répondre aux défis d'une jeunesse en grande difficulté, d'un territoire très sinistré économiquement et socialement avec ses spécificités. Pour preuve, nous dénonçons votre politique pour « faire du chiffre » qui consiste en « la pénalisation systématique des actes commis par les jeunes » dicit la DT «.. les démarches effectuées auprès de la juridiction pour le développement des mesures alternatives aux poursuites.. »

Nous ne sommes pas dupes, ce ne sont pas les réorganisations tout azimut « du temps de travail, des services », qui optimiseront la qualité de la prise en charge, ni de l'activité du service public et amélioreront les conditions de travail des personnels.

Nous sommes atterrés que ce « **dialogue social** » ne rime qu'avec « **passage en force** ». **Nouvel exemple « la restructuration du STEMOI de PàP »**. Notre organisation a dû demander l'arrêt de « l'expérimentation » qui n'est autre que la mise en œuvre de cette restructuration sans CTT (cf courrier du 20 novembre 17). Sous couvert d'une argumentation « tout est acté par la DIR » ont balayé les règles administratives définissant la réorganisation des services (informations et présentation du projet aux personnels, mise en place d'un CTT..).

Est-il nécessaire de rappeler que c'est cette même méthode qui a été utilisée pour l'organisation du temps de travail dans les services. A ce propos, la réalisation de notre état des lieux a mis en exergue l'existence depuis 17 ans d'une charte territoriale conforme à l'accord ARTT du 25 août 2000. Ce document, fixant le cadre légal d'organisation des services de la PJJ et dont la DIR Ile de France et la direction territoriale n'avez même pas la connaissance ; interroge sur la cohérence et la continuité dans l'organisation et le fonctionnement des services de l'État sous cette direction. Pour notre part le seul cadre légal est celui de ce document et rend caduque et vain toute décision récente mis en place par la DIR Ile de France et Guadeloupe.

Nous demandons solennellement que l'administration applique ces propres textes...à moins qu'elle prenne la responsabilité de rompre l'application de la charte nationale des temps.

Au CTT de ce jour est présentée la restructuration du STEMOI. De quoi parle t-on exactement ? Ce projet englobe le STEMOI et l'EPEI et l'annonce de la constitution d'un service d'insertion. Sommes-nous pas dans une restructuration des services ?

Les documents joints sont insuffisants, approximatifs, comportent des chiffres erronés et pour certains contiennent même des insinuations scandaleuses et stigmatisantes envers les personnels.

Votre analyse ne s'appuie pas sur des données fiables et vérifiables (non fournis pour notre compréhension).

Sur les problèmes identifiés pour **l'UEMO de Basse-Terre**, « l'activité est insuffisante pour des raisons qui ne sont pas faciles à identifier ». Comment sans avoir identifié les causes de cette sous activité chronique, peut on prendre la décision ferme de faire une nouvelle sectorisation ? Insidieusement rendre responsable les éducateurs de cette sous activité est un argument inacceptable.

Idem pour **l'UEAJ de Basse-Terre**, le choix de création de cette unité n'incombe pas aux agents. Si besoin, c'est l'exemple flagrant de la non connaissance du territoire et ses besoins et la non prise en compte des doléances des acteurs du terrain. Gageons que l'administration sera plus à l'écoute pour que cette nouvelle restructuration évite de telles aberrations !

Pour autant, nous pouvons constater que cela ne vous a pas empêché de contribuer au démantèlement de cette unité. De 2 éducateurs affectés à UEAJ de Basse-Terre, plus qu'un assure les missions d'éducateur. Avez-vous omis de le remplacer ne serait ce que par un contractuel ?

Nous demandons qu'il nous soit **précisé, depuis quand l'UEMO de Saint-Martin est-elle rattachée à celle de Basse-Terre ?**

Quelles seront les secteurs d'intervention de l'UEMO de Basse-Terre véritablement ? « Basse-Terre, Saint-Claude, Sainte-Marie (qui n'est pas une commune), Capesterre Belle-eau, Sainte-rose, Petit-bourg, Goyave » Quel sera l'accroissement chiffré de cet élargissement de secteur pour l'unité ?

Pour UEMO de PàP : Les éducateurs sont au nombre de **14 et non 16**. Pourquoi est il indiqué « le fonctionnement en unité est extrêmement difficile » ?

Les missions PEAT et QM ne sont pas rattachées respectivement au site Victor Hugo et site Ruillier. La PEAT est exercée par l'ensemble de l'UEMO de PàP soit par 12 éducateurs (en binôme) et le QM par les 2 éducateurs missionnés et en leur absence 12 éducateurs prennent le relais. Sans oublier le travail de milieu ouvert qu'effectuent les éducateurs.

La suractivité constante de l'UEMO de PàP n'est-elle un indicateur de la réalité de l'activité des prises en charge à la PJJ Guadeloupe ? La direction n'ignore pas que l'UEMO de PàP est au cœur de l'activité économique de l'île. Que nous sommes dans la plus forte et dense agglomération urbaine du territoire (PàP, Baie-Mahault, Abymes Gosier) qui brassent une large partie de la population.

L'importante **activité RRSE** (qui n'est pas quantifiée) pourra-elle désormais être exercée par 6 éducateurs (selon votre projet) au lieu de 12 ? Nous tenons à prévenir l'administration qu'il ne manquera pas seulement une AS et un DS pour remplir les missions.

La gestion des mesures en attente est très problématique au STEMOI de PàP. Nous demandons qu'il nous soit précisé leur nombre aujourd'hui ? Par ailleurs, cette comptabilisation inclus t'elle les RUE et la PEAT ? Qu'advient-il de cette liste de mesures en attente avec la décharge de mesure pour les agents ayant en charge la PEAT à 100% ?

Il est indiqué que « des solutions ponctuelles » existe pour endiguer la suractivité de l'UEMO de PàP, mais « cela pose des problèmes » et non des moindres : les distances, les difficultés de rencontre, de déplacements pour aller à la rencontre des familles qui ont déjà du mal à se déplacer. Concrètement dans ce projet il n'est pas présenté de réponses à ces problèmes. **Qu'en est-il de la mise en œuvre sur l'UEMO de PàP ? Quel en est le bilan ? Pour les usagers ? Les personnels ?**

Peut-on évoquer la restructuration du STEMOI sans s'attarder sur **l'UEMO de Saint-Martin** ? Là aussi nous n'avons pas retrouvé des données sur l'activité, ni sur les perspectives pour cette unité « autonome », qui n'est pas rattachée à l'UEMO de Basse-Terre. Une mission d'insertion identifiée administrativement aura toute sa place.

Par ailleurs, concernant la resectorisation envisagée du STEMOI, est ce que la démarche a été faite auprès du TPE pour les associer à ce travail ?

Concernant **les moyens pour réaliser cette restructuration**, ils ne sont pas évalués à leur juste valeur.

L'option retenue et « **l'hypothèse la moins couteuse** » pour qui ? Certainement pas pour les équipes et les usagers ! Dans le cadre de ce choix l'UEMO Ruillier fonctionnerait avec 6 éducateurs pour assurer la PEAT entièrement, ce qui initialement se faisait avec 12 éducateurs (avec activité RRSE qui n'a pas baissé). Les usagers de Sainte-rose qui auront à se rendre à Basse-Terre et débourseront en moyenne 35 euros par voyage. **Les postes actuels en personnels ne suffiront pas pour permettre un fonctionnement normal des unités**. Nous sommes en attente de l'AS annoncé et pas opérationnel.

La gestion RH qui est présentée et mise en œuvre est illégale « la répartition des agents par unités reste à la discrétion de la Directrice du STEMO », « quant aux autres agents ceux qui souhaitent changer d'unité se sont manifestés et leur demande a été suivie d'effet bien avant cette situation, mais le choix de l'unité n'a jamais été une option pour le éducateurs.. ». **Seul les CAP ont vocation à définir les critères équitables pour la mobilité des agents**. Le SNPES-PJJ/FSU ne reconnaît que cette procédure.

Pouvez-vous nous indiquer comment vous allez procéder dans le cadre de cette restructuration ?

Au niveau **des locaux**, nous rappelons que la **configuration de l'entité Victor Hugo est trop exiguë**. L'arrivée d'une AS n'est pas prise en compte dans ce schéma. Se pose la difficulté du bureau de la Rue, en voie de déménagement (problème avec le routeur informatique) et l'absence de bureau pour les agents du QM qui seraient rattachés à cette future unité. Le SNPES-PJJ/FSU soutient que les agents intervenant au QM sont d'abord des personnels du STEMOI et doivent avoir un lieu d'exercice notamment pour rencontrer les familles au sein de leur unité de rattachement. Nous ne partageons pas votre conception que les agents intervenant au QM reçoivent exclusivement les familles au parloir du centre pénitentiaire.

Beaucoup de questions ? Sans réponse qui nous autorise à poser aujourd'hui une véridique question : **Est-il sérieux d'envisager une restructuration du STEMOI de PàP dans ces conditions ?**

Enfin, Mme la Directrice, nous dénonçons vos propos qui impliquent notre organisation. A aucun moment nous n'avons donné notre accord sur ce projet de restructuration telle que décliné, et encore moins validé ou entériné cette démarche de passage en force systématique. Nous avons été informés du projet, fait des observations et demandé la tenue d'un CTT en vue d'examiner les contours et conditions de réalisation de cette restructuration.

Aujourd'hui, il nous est présenté dans sa globalité et nous vous faisons à nouveau part de toutes nos nouvelles observations et propositions.

Nous demandons que ce projet soit retravaillé compte tenu de nos nombreuses observations et représenté dans un nouveau CTT.

En complément du CTT sur la restructuration nous demandons un CTT sur l'organisation/ mise en œuvre de cette restructuration